

Inspection des eaux

Chemin des Boveresses 155
CH – 1066 Epalinges

Municipalité
de la Commune de Method
Rue de la Forge 22
Case postale 52
1438 Method

Réf. : ERZ/jw

Epalinges, le 22 mai 2014

***DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU SUR TERRITOIRES DES COMMUNES DE METHOD ET SUSCEVAZ
PRESENCE DE SOUS-PRODUITS DE PESTICIDES DANS L'EAU DISTRIBUEE
MESURES A PRENDRE***

Monsieur le Syndic,
Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, un résumé des résultats d'analyses de composés pesticides, réalisées durant ces trois dernières années, sur l'eau du puits de la Fontaine à Fondraz, votre ressource alimentant le réseau de distribution publique ainsi que celui de la commune voisine de Suscévaz.

Les analyses montrent la présence de plusieurs sous-produits de composés pesticides, notamment des teneurs très élevées en métabolites du Chloridazon, herbicide utilisé dans la production des betteraves. Les teneurs en Desphénylchloridazon sont nettement supérieures à la valeur de référence de 0.1 microgramme par litre, valeur au-dessus de laquelle l'eau est à considérer comme dégradée dans sa qualité. Comme nous, vous constatez que les teneurs en sous-produits du Chloridazon sont en augmentation constante durant ces dernières années.

Cette évolution nous inquiète. Les métabolites du Chloridazon ne sont en effet pratiquement pas biodégradables et s'accumulent dans les eaux souterraines, en contradiction avec les exigences de la loi sur la protection des eaux. Même si ces sous-produits ne sont, à l'heure actuelle, pas connus pour causer des atteintes à la santé humaine, les citoyens souhaitent consommer de l'eau exempte de micropolluants.

L'ordonnance sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires (article 1) précise que «les substances étrangères ne doivent être présentes dans les denrées alimentaires qu'en quantités techniquement inévitables». Les offices fédéraux concernés (OSAV, OFEV et OFAG) préconisent ainsi de trouver des solutions appropriées pour éviter ou minimiser la pollution des eaux par des résidus de pesticides.

En fonction du principe de précaution et afin de maintenir l'exploitation du puits communal à l'avenir, nous vous demandons de prendre sans délai les mesures nécessaires à assurer la qualité de l'eau distribuée.

Les mesures à envisager sur les parcelles situées dans le bassin d'alimentation de votre puits sont, notamment :

- Changement du type de cultures sur les parcelles concernées. Mise en place de cultures ne nécessitant pas l'application de composés pesticides persistants.
- Désherbage mécanique en remplacement de l'usage d'herbicides
- Utilisation d'un autre herbicide. D'après l'OSAV (Office fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires), les métabolites de l'herbicide Métamitron seraient significativement mieux dégradés que ceux du Chloridazon et l'usage de cet herbicide ainsi préférable.

Nous vous demandons de nous communiquer d'ici au 30 juillet 2014 les mesures que vous comptez prendre pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'inspecteur cantonal des eaux



Dr ing. E. Raetz

Annexe :

- Résultats d'analyses de pesticides
- Liste des produits pesticides à éviter car contenant du Chloridazon

Copie :

- A la Municipalité de la Commune de Suscévaz, 1437 Suscévaz
- Direction générale de l'environnement-DIRNA, Valentin 10, 1014 Lausanne
- Direction générale de l'environnement-DIREV, Boveresses 155, 1066 Epalinges
- Préfecture du district du Jura-Nord vaudois, rue des Moulins 10, 1400 Yverdon-les-Bains

Puits de la Fontaine à Fondraz, Method

Réseau NAQUA

Analyse de produits phytosanitaires

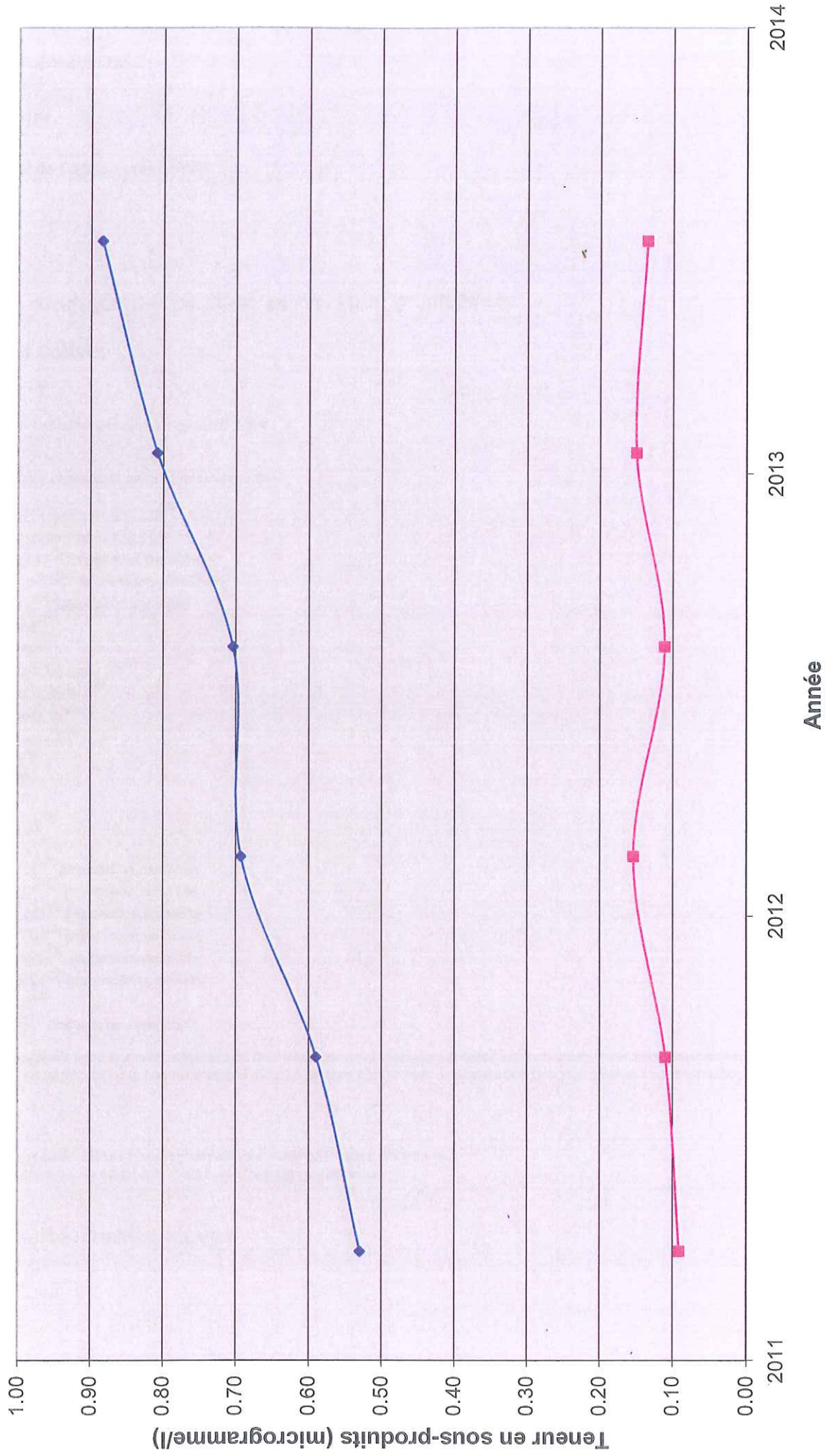
Date	Atrazine µg/l	Deséthyl- atrazine µg/l	Somme Atrazines µg/l	Dichloro-2,6- benzamide µg/l	Desphényl- Chloridazon µg/l	Méthyl- Desphényl- Chloridazon µg/l	Bentazone µg/l	Metolachlor µg/l	Metolachlor- ESA µg/l	Metolachlor- OXA µg/l
10.05.2011	0.016	0.037	0.053	0.032	0.530	0.091	0.016	< 0.009	0.069	0.017
01.11.2011	0.016	0.031	0.047	< 0.008	0.590	0.110	0.011	0.009	0.051	0.015
30.04.2012	0.019	0.023	0.042	0.039	0.693	0.154	0.014	0.006	0.080	0.018
06.11.2012	0.022	0.027	0.049	0.051	0.704	0.111	0.017	0.008	0.092	0.030
30.04.2013	0.024	0.032	0.056	0.049	0.808	0.150	0.010	0.007	0.068	0.022
06.11.2013	0.014	0.015	0.029	0.031	0.884	0.135	0.011	0.004	0.071	0.033

Analyses effectuées par le Laboratoire du Service de la Protection de l'environnement de Bâle-Ville, dans le cadre du programme national NAQUA.

L'eau potable est considérée comme dégradée dans sa qualité si la teneur en micro-polluant pesticide **dépasse 0.10 microgramme/l par substance**

Puits de la Fontaine à Fondraz, à Mathod Analyse de Chloridazon 2011 - 2013

—◆— Desphénylchloridazon —■— Méthyl-Desphénylchloridazon



2014

2013

2012

2011

Année